

# Migros Bank Fonds

## Liste des valeurs fiscales au 31 décembre 2018

### pour les investisseurs imposables en Suisse

Les indications relatives aux revenus et valeurs fiscales imposables concernent la période fiscale 2018 et valent aussi bien pour l'impôt fédéral direct que pour l'impôt cantonal et communal.

#### Impôt sur la fortune

Les détenteurs de parts de fonds de placement sont redevables de l'impôt sur la fortune dans la mesure où les parts étaient en leur possession à la date de référence de l'imposition sur la fortune (31.12.2018). Les valeurs déterminantes pour l'impôt sur la fortune figurent dans les tableaux suivants sous la rubrique «Valeur fiscale».<sup>1</sup>

#### Impôt sur le revenu

Migros Bank (CH) Fonds sont des fonds de placement de droit suisse, soumis à l'impôt anticipé (à indiquer dans l'état des titres de la déclaration fiscale dans la rubrique A «Titres avec déduction de l'impôt anticipé»).

Migros Bank (Lux) Fonds sont des fonds de placement de droit luxembourgeois, non soumis à l'impôt anticipé (à indiquer dans l'état des titres de la déclaration fiscale dans la rubrique B «Titres sans déduction de l'impôt anticipé»).

#### 1. Migros Bank (CH) Fonds et Migros Bank (Lux) Fonds avec distribution (tranche A)

Les investisseurs qui ont bénéficié d'une distribution de dividendes sont redevables de l'impôt sur le revenu au titre de la composante rendement du montant distribué. Les rendements imposables à indiquer dans la déclaration fiscale figurent sous la rubrique «Rendement imposable».

#### 2. Migros Bank (CH) Fonds sans distribution (tranche B)

Sont imposables les investisseurs qui étaient en possession de parts du fonds de placement à la date ex de la thésaurisation (18.10.2018). Doivent être déclarés les rendements accumulés et retenus (thésaurisés) durant l'exercice clôturé. Les rendements imposables par part figurent à la rubrique «Rendement imposable».

#### 3. Migros Bank (Lux) Fonds sans distribution (tranche B)

Sont imposables les investisseurs qui étaient en possession de parts du fonds de placement au moment de la clôture de l'exercice (30.6.2018). Doivent être déclarés les rendements accumulés et retenus (thésaurisés) durant l'exercice clôturé. Les rendements imposables par part figurent à la rubrique «Rendement imposable».

<sup>1</sup> Le canton de Bâle-Campagne applique des principes d'évaluation particuliers pour les cours fiscaux. Les principaux cours fiscaux peuvent être obtenus sur le site de l'administration fiscale cantonale du canton de Bâle-Campagne (adresse: [www.steuern.bl.ch](http://www.steuern.bl.ch)).

# Liste des valeurs fiscales au 31 décembre 2018

## Migros Bank (CH) Fonds: fonds de placement de droit suisse – soumis à l'impôt anticipé<sup>1</sup>

Nom	Valeur	Valeur fiscale <sup>2</sup>		Rendement 2018	
		Au 31.12.2018 (par part, en CHF)	Date de référence pour l'impôt sur le revenu (date de la distribution / date ex)	Distribution (par part, dans la monnaie du fonds)	Rendement imposable (par part, en CHF)
Migros Bank (CH) Fonds 0 B	36569662	99.07	18.10.2018	pas de distribution	0.1870
Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 0 B	36569683	99.11	18.10.2018	pas de distribution	–
Migros Bank (CH) Fonds 10 A	2340642	–	18.10./29.10.2018 <sup>3</sup>	0.40/0.15	0.4000/0.1500
Migros Bank (CH) Fonds 25 B	2340647	109.52	18.10.2018	pas de distribution	0.8560
Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 25 B	36569688	98.94	18.10.2018	pas de distribution	–
Migros Bank (CH) Fonds 40 A	2340651	–	18.10./29.10.2018 <sup>3</sup>	0.75/0.60	0.7500/0.6000
Migros Bank (CH) Fonds 45 B	2340655	110.57	18.10.2018	pas de distribution	1.3290
Migros Bank (CH) Fonds 45 Sustainable B	10270565	126.75	18.10.2018	pas de distribution	0.4730
Migros Bank (CH) Fonds 65 B	36569671	97.38	18.10.2018	pas de distribution	0.7650
Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 65 B	36569693	98.39	18.10.2018	pas de distribution	0.0800
Migros Bank (CH) Fonds 85 B	36569677	96.60	18.10.2018	pas de distribution	1.0770
Migros Bank (CH) Fonds Sustainable 85 B	36569696	98.01	18.10.2018	pas de distribution	0.2050
Migros Bank (CH) Fonds SwissStock A	2340658	118.50	18.10.2018	2.10	2.1000
Migros Bank (CH) Fonds EuropeStock A	2340662	66.66	18.10.2018	1.55	1.5500
Migros Bank (CH) Fonds InterStock A	2340665	108.41	18.10.2018	0.65	0.6500
Migros Bank (CH) Fonds SwissFrancBond A	2340670	109.33	18.10.2018	0.25	0.2500
Migros Bank (CH) Fonds SwissFrancBond MT A	2340675	104.66	18.10.2018	–	–
Migros Bank (CH) Fonds SwissImmo A	10831172	102.36	18.10.2018	2.40 <sup>4</sup>	1.7500 <sup>4</sup>

<sup>1</sup> Source: liste des cours (HB) de l'Administration fédérale des contributions ([www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)).

<sup>2</sup> Le canton de Bâle-Campagne applique des principes d'évaluation particuliers pour les cours fiscaux. Les principaux cours fiscaux peuvent être obtenus sur le site de l'administration fiscale cantonale du canton de Bâle-Campagne (adresse: [www.steuern.bl.ch](http://www.steuern.bl.ch)).

<sup>3</sup> Distribution au moyen de deux coupons (1<sup>er</sup> coupon pour le revenu ordinaire, 2<sup>e</sup> coupon pour la distribution extraordinaire suite à la fusion des fonds au 6.11.2018).

<sup>4</sup> Distribution par le biais de deux coupons (le 1<sup>er</sup> pour le revenu ordinaire découlant des portefeuilles de titres [CHF 1.75], le 2<sup>e</sup> provenant des portefeuilles immobiliers directs [CHF 0.65], constituant un gain en capital non soumis à l'impôt anticipé).

## Migros Bank (Lux) Fonds: fonds de placement de droit luxembourgeois – exonérés de l'impôt anticipé<sup>1</sup>

Nom	Valeur	Valeur fiscale <sup>2</sup>		Rendement 2018	
		Au 31.12.2018 (par part, en CHF)	Date de référence pour l'impôt sur le revenu (pour la tranche A, date de la distribution / date ex)	Distribution (par part, dans la monnaie du fonds)	Rendement imposable (par part, en CHF)
Migros Bank (Lux) Fonds 30 A	2635452	127.02	18.10.2018	0.35	0.3500
Migros Bank (Lux) Fonds 30 B	2635457	211.61	30.06.2018 <sup>3</sup>	pas de distribution	0.5980
Migros Bank (Lux) Fonds 40 (EUR) A	2635460	124.74	18.10.2018	1.10	1.2570
Migros Bank (Lux) Fonds 40 (EUR) B	2635461	198.68	30.06.2018 <sup>3</sup>	pas de distribution	2.0180
Migros Bank (Lux) Fonds 50 A	2635463	147.49	18.10.2018	0.60	0.6000
Migros Bank (Lux) Fonds 50 B	2635465	241.31	30.06.2018 <sup>3</sup>	pas de distribution	1.0050
Migros Bank (Lux) Fonds SwissStock A	2635486	119.35	18.10.2018	1.05	0.0040
Migros Bank (Lux) Fonds SwissStock B	2635488	152.42	30.06.2018 <sup>3</sup>	pas de distribution	–
Migros Bank (Lux) Fonds InterStock A	2635483	94.88	18.10.2018	1.05	1.0500
Migros Bank (Lux) Fonds InterStock B	2635484	129.64	30.06.2018 <sup>3</sup>	pas de distribution	1.4480
Migros Bank (Lux) Fonds InterBond A	2635476	75.43	18.10.2018	1.00	1.0000
Migros Bank (Lux) Fonds InterBond B	2635478	151.95	30.06.2018 <sup>3</sup>	pas de distribution	1.9320

<sup>1</sup> Source: liste des cours (HB) de l'Administration fédérale des contributions ([www.estv.admin.ch](http://www.estv.admin.ch)).

<sup>2</sup> Le canton de Bâle-Campagne applique des principes d'évaluation particuliers pour les cours fiscaux. Les principaux cours fiscaux peuvent être obtenus sur le site de l'administration fiscale cantonale du canton de Bâle-Campagne (adresse: [www.steuern.bl.ch](http://www.steuern.bl.ch)).

<sup>3</sup> Date de clôture de l'exercice.

### Remarques

Les lois et pratiques fiscales sont soumises à des changements. Bien que nous nous fondions toujours sur des informations actuelles et fiables, nous déclinons toute responsabilité quant aux informations contenues dans le présent document. Les indications publiées ici ne s'appliquent qu'aux investisseurs imposables en Suisse, qui détiennent leurs parts dans les différents fonds de placement à titre de fortune privée. Les informations fournies ne s'appliquent pas si l'investisseur est un négociant en valeurs mobilières qualifié. Les valeurs fiscales indiquées sont tirées de la liste des cours (HB) de l'Administration fédérale des contributions au 31.12.2018 (état au 24 janvier 2019).